Voeu relatif à l'avenir du marché des puces de la Porte de Montreuil déposé par Emile Meunier, Sophia Chikirou, Sophie de La Rochefoucauld et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant la délibération 2025_DAE_52 attribuant la gestion du marché aux puces de la porte de Montreuil, pour une durée de cinq ans, avec une convention de délégation de service public avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD ;

Considérant la convention de délégation de service public adossée à la délibération 2025_DAE_52 ;

Considérant l'article 5 de ladite convention indiquant que *« le périmètre concédé correspond au terre-plein délimité par le boulevard périphérique, l'avenue du Professeur André Lemierre jusqu'à la limite de la commune de Bagnolet, l'avenue de la porte de Montreuil et le rond-point de la porte de Montreuil,* [qu'] *il comprend une superficie maximale de vente de 7 950 mètres carrés. »* ;

Considérant l'article 5 de ladite convention indiquant que *« le marché comporte 407 emplacements en début de contrat puis 330 places en cours de contrat, après application de la réduction prévue et la nouvelle organisation du périmètre. » ;*

Considérant l'article 25 de ladite convention concernant la période transitoire des travaux ;

Considérant la section 3 de ladite convention sur les *« dispositions relatives à la propreté, au nettoyage à la collecte et au tri des déchets sur le nettoyage »* qui oblige *« le délégataire* [à] *une obligation de résultat en matière de propreté du site »* ;

Considérant l'arrêté municipal portant réglementation du marché aux puces de la porte de Montreuil d'août 2017 qui s'applique toujours ;

Considérant les contradictions non levées entre l'article 5 et 25, la réglementation du marché ;

Considérant l'incendie du marché dit des ferrailleurs à Bagnolet, et de l'accord entre la Ville de Bagnolet et celle de Paris d'accueillir sur l'espace du marché des puces de Montreuil les commerçants lésés par l'incendie ;

Considérant le nécessaire réaménagement du rond-point de la Porte de Montreuil et des travaux associés ;

Considérant la suspension de la concertation après le remplacement de l'Adjoint à l'urbanisme à la Maire de Paris, Monsieur Grégoire par Madame Lamia El Araje, qui n'a pas permis d'aborder sereinement la phase transitoire, contrairement aux discussions menées lors de l'ancien projet de hall ;

Considérant l'ouverture des travaux d'aménagement sur la partie dite des micocouliers le 13 avril 2026 ;

Considérant l'impossibilité matérielle de transférer la totalité des commerçants de la partie des micocouliers sur le reste du marché auquel ont été rajoutés les commerçants de Bagnolet sans supprimer des postes de volants anciens, exclure les commerçants de Bagnolet, réduire la surface commerciale (à travers les extensions), augmenter le problème de circulation avec le stationnement des camions des commerçants en double file sur l'avenue du Professeur André Lemierre ;

Considérant la solution intermédiaire mise en œuvre, le déplacement des commerçants de Bagnolet sur le trottoir devant les locaux de la CPAM le samedi et le dimanche, le stationnement en double file des camions des commerçants, l'attribution des places libres chaque matin avant l'ouverture du marché ;

Considérant que la conséquence de cette solution est l'insuffisance de place de marché pour les volants, notamment pour ceux de Bagnolet, les difficultés de circulation et la dangerosité pour les piétons sur l'avenue du Professeur André Lemierre, les tensions chaque matin pour l'attribution des places, ;

Considérant le risque de contentieux juridique ;

Considérant que les Puces de Montreuil constituent un lieu emblématique du commerce populaire;

Considérant les puces de Montreuil comme une offre d'activité économique accessible à de nombreuses personnes, souvent précaires;

Considérant que la municipalisation des Puces permettrait d'instaurer une gouvernance publique, démocratique et transparente, associant les commerçants, les habitants et les collectivités pour une concertation de tous les intéressés;

Sur proposition de Emile Meunier, Sophia Chikirou, Sophie de La Rochefoucauld et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris :

- Demande à établir un nouveau plan du marché respectueux du règlement et un calendrier du déplacement des commerçants;
- Exige du concessionnaire le respect de ses obligations de nettoyage ;
- Demande l'ouverture du terrain de sport du paddle éphémère afin d'y installer les puciers et les ferrailleurs n'ayant pas de place durant les travaux;
- Ou alternativement la mise à disposition du terrain de l'ancienne station service en y élaborant des travaux de revêtement;
- Demande la garantie de retour des puciers aux mêmes conditions après les travaux de la porte de Montreuil.